



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du cabinet

Montauban, le **26 AVR. 2024**

Pôle des sécurités  
Coordination sécurité routière  
Affaire suivie par didier BOUDON  
Tél : 05 63 22 82 72  
Mél : [didier.boudon@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:didier.boudon@tarn-et-garonne.gouv.fr)

Le préfet de Tarn-et-Garonne

à

Liste des destinataires in fine

**OBJET** : Actions de prévention sécurité routière sur l'enjeu risque routier professionnel dans les entreprises de Tarn-et-Garonne – Appel à projets.

Le risque routier professionnel est identifié comme enjeu prioritaire de sécurité routière par le Document Général d'Orientation 2023-2027 qui constitue notre feuille de route départementale en matière de politique de lutte contre l'insécurité routière.

Chaque année en France, près de 50 000 personnes sont victimes d'un accident de la route lié au travail, 11 000 lors d'un trajet de mission et 39 000 lors d'un accident de trajet.

A l'échelle nationale, le risque routier professionnel représentent 31% des accidents du travail mortel, soit la première cause de mortalité en milieu professionnel.

Leur coût financier est également important puisqu'ils représentent près de 5 millions de journées d'arrêt de travail chaque année, soit l'équivalent de 18 000 salariés arrêtés toute une année.

A l'échelle du Tarn-et-Garonne, le risque routier professionnel représente en moyenne 14% des tués sur la période 2018-2022, avec un nombre d'accidents annuel de trajets professionnels compris entre 21 et 26.

Ces chiffres tant nationaux que départementaux nous encouragent à développer l'action de prévention sécurité routière menée sur cet enjeu qui engage la responsabilité des employés mais également celle de leurs employeurs.

Afin d'y parvenir, la coordination sécurité routière de la préfecture de Tarn-et-Garonne propose, en lien avec les chambres consulaires, des actions de sensibilisation d'une journée ou demi-journées menées directement au sein des entreprises concernées par cet enjeu eu égard notamment à la composition de leur effectif salarié ou à la nature même de leur activité (transports de personnes, services livraisons...).

Ces actions sont mises en place sur la base du volontariat avec les entreprises qui souhaitent accueillir ce type d'initiatives.

L'objet de ce courrier est donc de vous solliciter en tant qu'employeur et de vous inciter à nous faire savoir si vous souhaitez mettre en place ce type d'action dans votre entreprise par retour de mel à l'adresse suivante : [pref-securite-routiere@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-securite-routiere@tarn-et-garonne.gouv.fr)

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous souhaiteriez disposer.

Le préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a smaller loop and a horizontal stroke.

Vincent ROBERTI

## Liste des destinataires in fine

- Entreprise BLUE WHALE – Montauban
- Entreprise BOYER - Moissac
- Entreprise CHEZ LUCIEN - Saint-Nauphary
- Entreprise FLORES – Bessens
- Entreprise LIEBHERR AEROSPACE - Campsas
- Entreprise NEOTEC - Bressols
- Entreprise QUERCY REFRIGERATION - Moissac
- Entreprise VERGERS CANCEL - Castelsarrasin
- Entreprise VILLEROY ET BOCH - Valence d’Agen
- Entreprise PECOU - Montauban
- Entreprise TCSD Contardo – Montauban
- Entreprise CRAMBES – Caussade
- CNPE de Golfech

